© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Addiction de mes grands parents

Par Dada63 Postée le 26/08/2024 08:27

> Bonjour, Mes grands parents dilapident toute la fortune dans les jeux à gratter de la française des jeux. Quels sont les moyens de mes parents ? On est complètement dépourvu. Merci pour votre aide

---

Mise en ligne le 27/08/2024

Bonjour,

Nous disposons que de peu d'éléments de contexte pour évaluer les possibilités de favoriser un dialogue constructif avec vos grands-parents sur leur rapport aux jeux et les pertes inhérentes.

A priori, il n'est pas possible d'empêcher des comportements liés à une addiction chez un proche. Le seul levier possible pour l'entourage reste la qualité d'échange pour tenter de comprendre puis d'aborder les inquiétudes liées aux conséquences de l'addiction.

Une approche compréhensive et bienveillante est à privilégier pour éviter que vos grands-parents ne se sentent jugés ou culpabilisés. L'idée première étant d'éviter une situation de blocage qui ferait rupture dans la communication ou le lien.

Vos parents peuvent se faire aider s'ils le souhaitent en se tournant vers des consultations spécialisées en addictologie, destinées à l'entourage de personnes dépendantes. Ces consultations gratuites et confidentielles existent dans des Centres de Soins d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA). Médecin addictologue, psychologue, assistante sociale sont en mesure de répondre aux inquiétudes et interrogations de l'entourage. Ils pourront être conseillés dans leur positionnement en vue de surmonter cette situation au mieux.

Ils pourront obtenir des informations plus spécifiques sur les ressorts possibles notamment auprès de l'assistante sociale.

Pour trouver les coordonnées d'un CSAPA, nous vous transmettons en bas de page un lien vers notre rubrique « adresses utiles ». Il vous suffira d'y indiquer la ville et de sélectionner « soutien individuel usager et/ou entourage ».

Par ailleurs, il existe des mesures de protection juridique de droit commun qui ne s'adressent pas spécifiquement aux personnes addictes. Mais à toutes personnes majeures à protéger en fonction d'un degré d'altération des facultés personnelles.

Ces éléments sont à déterminer dans un certificat médical.

Ces procédures sont la compétence du juge des contentieux de la protection (ancien juge des tutelles). Il existe plusieurs mesures comme la tutelle, curatelle ou mesure de sauvegarde...

Pour plus d'informations, nous vous transmettons en bas de page un lien vers des articles issus de notre site internet.

En attendant, si vous ou vos parents ressentez le besoin d'échanger autour de cette situation, vous pouvez joindre notre service au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et non surtaxé) tous les jours de 8h à 2h. Également par chat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Joueurs info service
- La protection juridique et administrative
- Comment me préserver et préserver mes proches?